



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023

Le jeudi 14 décembre 2023 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 7 décembre 2023, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
60	2	6	11

**Présents** : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. HARMEL, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, Mme ANTUNES, M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERGER, Mme BERTRAND, Mme BEY, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, M. de LEMPS, M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, M. DONZEL, M. DRUET, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, M. DUPONT Noël, M. DUROCHAT (suppléant de M. GUILLET), Mme FLORE, M. FOUILLAND, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. GUINET, M. ISSARTEL, M. JUILLARD, M. KAYGISIZ, Mme LIEVIN, M. MARTINAND, M. MATHIEU, M. MILLET, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, M. RAVOT, Mme SERRE, M. TORRION, M. TOURNIER-BILLON, M. VAILLOUD, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

**Excusés** : M. ARMETTA, Mme REGLAIN.

**Absents** : M. AKHLAFA, M. BERGEOT, Mme CHEVAUCHET, Mme MANDUCHER, Mme MOREL Anne, M. NIVEL.

**Pouvoirs** : Mme COMUZZI (pouvoir à M. MOINE), M. BOURGEGIS (pouvoir à M. EMIN), Mme COLLET (pouvoir à Mme BEY), Mme DOMINGUEZ (pouvoir à Mme LIEVIN), Mme DUBARE (pouvoir à M. BRITEL), Mme EMIN (pouvoir à M. VAREYON), M. LENSEL (pouvoir à Mme BERGER), Mme LEVILLAIN (pouvoir à M. DUPONT Noël), M. MARTINEZ (pouvoir à M. de LEMPS), Mme PITTI (pouvoir à M. FOUILLAND), Mme VOLAN (pouvoir à Mme GUIGNOT).

=====  
Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme Arlette BERGER, Secrétaire de séance.

## Tarifs des prestations de service de l'eau potable et de l'assainissement

**Rapporteur : M. DELAGNEAU**

Le Conseil d'Agglomération doit approuver chaque année les tarifs des prestations exécutées par les services des régies eau potable et d'assainissement du Haut Bugey. Les tarifs proposés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 correspondent à des prestations qui sont réalisées soit à la demande des abonnés, soit rendues nécessaires et facturables aux tiers concernés.

Vu la grille tarifaire annexée à la présente délibération,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation des régies eau et assainissement du Haut Bugey du 4 décembre 2023 ;

Le Conseil d'agglomération,  
Par 71 Voix pour,

- **APPROUVE** les tarifs des prestations exécutées par les services des régies eau potable et assainissement du Haut Bugey annexée à la présente délibération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Fait à Oyonnax, le 18 décembre 2023.

Le Président,



# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Tarifs des prestations de service de l'eau potable et de l'assainissement.

.....  
Date de décision: 14/12/2023

Date de réception de l'accusé 20/12/2023

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 141223\_2023160

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20231214-141223\_2023160-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 2023-160.pdf ( 99\_DE-001-200042935-20231214-141223\_2023160-DE-1-1\_1.pdf )